

Ministère des Finances Canada
Consultation-Legislation@fin.gc.ca

Le 8 septembre 2023

Objet : Mesures pour éliminer les échappatoires fiscales : l'impôt minimum de remplacement pour les personnes à revenu élevé

Dans un communiqué publié le 4 août 2023, le ministère des Finances a annoncé le [lancement de consultations](#) pour faire avancer certaines de ses priorités budgétaires, dont les changements proposés à l'impôt minimum de remplacement (IRM). Le Budget 2023 avait inclus plusieurs propositions pour modifier le calcul de l'IRM en limitant certains crédits, exonérations et déductions fiscaux. D'un intérêt particulier pour le secteur caritatif sont l'augmentation de 0 % à 30 % du taux d'inclusion des gains en capital sur les dons de titres cotés en bourse et la réduction de moitié (à 50 %) de l'application du crédit d'impôt sur les dons de bienfaisance.

Le secteur caritatif du Canada génère une activité économique de 192 milliards de dollars par année et représente 8,3 % du PIB national. De plus, chaque année, les organismes de bienfaisance et organismes à but non lucratif (OBNL) emploient 2,5 millions de personnes. Au total, une personne sur dix au Canada travaille pour un de ces organismes dont la main-d'œuvre est composée à 77 % de femmes, à 47 %, de personnes nouvellement arrivées et à 35 %, d'Autochtones et de personnes racisées.

Imagine Canada appuie les efforts du gouvernement pour s'assurer que les Canadiens ne soient pas bien nantis. Ils paient leur juste part de l'assiette fiscale. L'inégalité des revenus représente un enjeu national. Or, cet enjeu ne peut être résolu avec des mesures qui visent à restreindre la capacité des organismes de bienfaisance à servir leurs communautés. **Les changements proposés à l'IRM auront pour conséquence d'affaiblir l'incitatif pour une catégorie clé de donateurs. Il est important de maintenir à leur niveau actuel les dons versés aux organismes de bienfaisance.** Nous remercions le gouvernement de la possibilité de lui communiquer les préoccupations suivantes concernant cet engagement en matière de politique fiscale.

Chaque année, le nombre de donateurs canadiens décline, sauf chez les personnes à revenu élevé

Le régime fiscal canadien peut se targuer d'avoir encouragé le développement d'une culture du don qui a influencé l'évolution de l'écosystème financier du secteur caritatif et en constitue aujourd'hui une source indissociable. Depuis quelques années déjà, les données de Statistique Canada démontrent un déclin constant du nombre de personnes qui déclarent des dons de bienfaisance. Selon certaines prévisions, les

changements proposés au calcul de l'IRM concernant la valeur des dons décourageraient le seul groupe de donateurs.trices dont les contributions permettent avec fiabilité de combler le manque laissé par les personnes qui ne sont plus en mesure de donner.

Des données préliminaires tirées du formulaire T1 indiquent que les Canadien.ne.s ont déclaré 11,8 milliards de dollars en dons de bienfaisance en 2021. En valeur totale, leur générosité a dépassé les chiffres de 2020. Cependant, le nombre de contribuables ayant déclaré des dons a chuté de 165 000, soit un recul inquiétant de 3,2 %. Parallèlement à ce recul, le don moyen est passé de 2 063 \$ en 2020 à 2 377 \$ en 2021. Ces chiffres s'inscrivent dans une tendance observée depuis longtemps : les dons sont de plus en plus l'affaire d'un groupe de donateurs.trices en décroissance, qui gagnent des revenus plus élevés que la moyenne (analyse d'Imagine Canada de données préliminaires publiées par [Statistique Canada](#)).

Certains membres d'Imagine Canada ont déjà été contactés par des personnes qui souhaitent renégocier leur don. Sur la base des chiffres indiqués ci-dessus et sans tenir compte de l'inflation, même une diminution de 5 % des dons (estimations conservatrices) à la suite des changements proposés à l'IRM se traduirait par un manque à gagner de plus d'un demi-milliard de dollars pour le secteur caritatif. Cette baisse de revenus serait assez importante pour obliger de nombreux organismes à supprimer des programmes ou à cesser complètement leurs activités. Elle entraînerait aussi la perte d'emplois précieux et la disparition de services essentiels dans la collectivité.

Le moment de ces pertes anticipées n'est guère bien choisi. Aux prises avec une inflation incessante et un marché d'emploi difficile, les organismes doivent déjà composer avec une augmentation des coûts pour fournir des services et offrir des salaires concurrentiels. En outre, selon les résultats de la plus récente *Enquête canadienne sur la situation des entreprises*, les organismes se préoccupent de la montée des coûts d'assurance qui restreignent davantage leur capacité à fonctionner de façon pérenne tout en répondant à la demande.

Les organismes de bienfaisance méritent des politiques publiques favorables et cohérentes

Récemment, le gouvernement fédéral a investi des ressources pour augmenter le contingent de versement (CV) des fondations afin de diriger plus de fonds dans les communautés par le biais de subventions versées aux organismes de bienfaisance. En raison de leurs répercussions potentielles sur les dons de bienfaisance, les changements proposés à l'IRM contredisent l'objectif des changements apportés au CV actuellement mis en œuvre, soit « la stimulation des dépenses effectuées par des organismes de bienfaisance dans nos communautés. » Qui plus est, s'ils sont adoptés, ces changements entreraient en vigueur un an après que le gouvernement fédéral a versé 400 millions de dollars aux organismes de bienfaisance et aux OBNL par l'intermédiaire du Fonds de relance des services communautaires. Ce fonds avait été créé spécifiquement pour remédier à la perte de revenus sans restrictions provenant des dons.

Certes, les changements proposés à l'IRM permettraient au gouvernement de retenir un certain montant d'impôts. Toutefois, nous nous inquiétons du fait qu'il s'agit là principalement d'un effort d'efficacité fiscale réalisé en partie sur le dos des organismes de bienfaisance. Après avoir dépensé des milliards de dollars en subventions salariales pour aider les organismes à traverser une crise il y a à peine deux ans, aujourd'hui, le gouvernement choisit délibérément de restreindre leur capacité d'attirer des fonds de leurs plus fidèles donateurs.trices.

Cette contradiction semble indiquer un manque de stratégie claire et cohérente relative aux politiques gouvernementales qui touchent le secteur caritatif. De plus, des mesures ayant des effets négatifs délibérés sur les dons de bienfaisance n'ont pas l'appui des Canadien.ne.s. En effet, un récent sondage Ignite commandé par Imagine Canada (dont les résultats seront présentés aux médias dans la deuxième moitié de septembre 2023) a donné les résultats suivants :

- Plus de 80 % des répondant.e.s disent que les grands enjeux actuels comme la pandémie, l'inflation et les changements climatiques ont généré une plus grande demande pour les services fournis par les organismes de bienfaisance et OBNL au Canada.
- 76 % appuient les incitatifs fiscaux actuels aux dons de bienfaisance.
- 94 % affirment que le soutien gouvernemental pour le secteur est très (62 %) ou assez (32 %) important. Cet appui transcende les allégeances politiques.
- La majorité des Canadien.ne.s estiment que le gouvernement fédéral **ne fait pas assez** pour soutenir le travail du secteur, en particulier dans les dossiers qui les passionnent le plus : l'hébergement des personnes sans abri, la mitigation de la polarisation, l'insécurité alimentaire, les changements climatiques, et les soins de santé pour les Canadien.ne.s marginalisé.e.s.
- Parmi les secteurs auxquels les répondant.e.s font confiance pour aborder ces enjeux, les organismes caritatifs obtiennent la cote de confiance la plus élevée à 86 %, tandis que celle du gouvernement fédéral atteint 62 %.

En limitant les incitatifs fiscaux aux dons de bienfaisance, le gouvernement nuira aux efforts visant à diriger plus de fonds vers le bien commun. De plus, ce dernier est réalisé par les organismes que les Canadien.ne.s tiennent en haute estime pour accomplir le travail qu'ils.elles jugent important.

RECOMMANDATIONS :

1. Publier les prévisions réalisées par le gouvernement pour estimer l'effet des changements proposés au calcul de l'IMR sur les revenus du secteur caritatif. Inclure l'effet anticipé sur le comportement des donateurs.trices par catégorie de revenus.
2. Maintenir le taux d'inclusion actuel de 0 % pour les gains en capital sur les dons de titres cotés en bourse.
3. Maintenir à 100 % la part du crédit d'impôt pour don de bienfaisance incluse dans le calcul de l'IRM.

Je vous prie de communiquer avec nous pour discuter de vos questions ou commentaires.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'B' followed by a long horizontal line extending to the right.

Bruce MacDonald
Président-directeur général, Imagine Canada